



Mieux voir pour réussir : un nouveau programme d'aide financière pour l'achat de lunettes et de verres de contact pour les enfants

Le 12 septembre 2019, le Gouvernement du Québec a annoncé la mise en place d'un nouveau programme d'aide financière pour l'achat de lunettes et de verres de contact pour les enfants : Mieux voir pour réussir.

Ce programme offre une aide financière de 250 \$ pour l'achat de lunettes ou de verres de contact pour tout enfant âgé de moins de 18 ans. Cette aide est renouvelable tous les 2 ans. Seuls les achats effectués chez un marchand au Québec à partir du 1^{er} septembre 2019 peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement dans le cadre du programme.

La personne assurée ou la personne responsable de l'enfant doit demander le remboursement auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Elle doit consulter le site Web www.ramq.gouv.qc.ca/mieuxvoir pour connaître toutes les informations pertinentes relativement à l'admissibilité à ce programme ainsi qu'aux modalités de remboursement. **L'ophtalmologiste n'a pas à soumettre de demande de remboursement pour une personne assurée.**

Pour plus d'information au sujet du programme Mieux voir pour réussir, visitez le site www.ramq.gouv.qc.ca/mieuxvoir.

Promotion du programme

Si vous souhaitez faire la promotion du programme auprès de votre clientèle, rendez-vous au www.ramq.gouv.qc.ca/mieuxvoirpromo pour télécharger les outils promotionnels mis à votre disposition.

c. c. Fédération des médecins spécialistes du Québec

Courriel, site Web et fils RSS

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 643-8210
Montréal 514 873-3480
Ailleurs au Québec 1 800 463-4776

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)